

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2018/n°31/5.5/7-02/14**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 1-02-2018

Date de l'affichage : 1-02-2018

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, C. BERTINI, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

C. LAURIE à G. TRAUJLET

A. JACINTO à C. BONATO

A. BONNET à R. BOUTEILLER

G. BER à F. LABARUSSIAS

**Secrétaire de séance :** P. VAN DER LINDE

**OBJET :**

**INFORMATION DES  
DECISIONS PRISES PAR DELEGATION  
DE POUVOIR**

**Rapporteur : Le Maire**

**Le Conseil Municipal**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- n° 2018-02 qui modifie les tarifs de stationnement à compter du 1er mars 2018.
- n° 2018-03 annulée et remplacée par la décision n° 2018-05
- n° 2018-04 qui désigne le Cabinet d'avocats Sheuer-Vernhet pour défendre les intérêts de la Commune dans le contentieux qui oppose la Commune à Mme ZIMMERMAN Isabelle qui a fait appel du jugement devant la Cour Administrative de Marseille.
- n° 2018-05 qui modifie les tarifs des ALAE, des temps méridiens périscolaires, des frais de scolarité, des CLAS, des frais de transport scolaire.
- n° 2018-06 qui désigne le Cabinet d'avocats Sheuer-Vernhet pour défendre les intérêts de la Commune dans le contentieux qui oppose la Commune à Elise Marie REY qui a fait appel du jugement devant la Cour Administrative de Marseille.
- n° 2018-07 qui sollicite une subvention auprès de l'Etat pour les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame des Sablons (tranche ferme) dont le montant est estimé à 727 440.32 € HT
- n° 2018-08 qui sollicite au titre des amendes de police une subvention pour la création de parkings pour la rue Nicolas Lasserre dont le montant est estimé à 66 795 € HT.

- n° 2018-09 qui annule et remplace la décision 2018-02 et qui fixe le tarif de stationnement sur la commune à 0.30 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- n° 2018-10 qui annule et remplace la décision 2018-02 relative aux tarifs applicables dans les parkings.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

